

Document d'information  
**Formation Comité Social et Économique (CSE) -  
Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)**

**- Entreprises de 11 à 49 salariés -  
Formation Initiale / Renouvellement**

**Titre de la formation et références**

**Nom de la formation** : COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE - SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSE - SSCT) – ENTREPRISES DE 11 A 49 SALARIES (FORMATION INITIALE ET RENOUVELLEMENT)

**Enregistrement au RCNP ou RS et code associé** : Aucun

**Date d'échéance de l'enregistrement** : Aucune

**Niveau** : Aucun

**Certificateur** : Aucun

**Code NSF** : 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode** : 33029 – Comité social économique

**Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s** : Aucun

**Textes de référence** :

**Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification** :

- Article L.2315-18 du Code du Travail

**Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...)** :

- Aucun

**Public visé**

**La formation initiale** s'adresse à tous les membres élus du CSE, titulaires et suppléants des entreprises de 11 à 49 salariés.

**Le renouvellement de formation** s'adresse aux membres réélus à la suite de l'exercice d'un 1<sup>er</sup> mandat, consécutif ou non.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

## Prérequis

**Prérequis à la formation initiale** : Aucun prérequis

**Prérequis au renouvellement** : Avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutifs ou non et avoir suivi une formation initiale

## Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

## Equivalences

Aucune équivalence.

## Objectifs de la formation

### **1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :**

La formation vise à accompagner et outiller les membres du CSE dans leurs missions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des salariés.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

- Développer l'aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels de son entreprise
- Analyser les conditions de travail et maîtriser les outils de la prévention pour réaliser ses missions
- Initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

### **2/ Suites de parcours et les débouchés :**

Le renouvellement de la formation CSE SSCT est à prévoir après avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutif ou non.

De plus, un complément de formation peut être prévu avant la fin du mandat en cas de changement de catégorie de l'entreprise (50 à 299 salariés ou 300 salariés et +).

Nous assurons le suivi et l'accompagnement post-formation pour les entreprises et les membres élus en fonction des besoins et de l'évolution de la réglementation.

## Contenus de la formation

### Formation initiale

#### **Le CSE**

- Le cadre juridique du CSE - Les exigences réglementaires de la loi du 2 août 2021
- Les enjeux économiques et sociaux

#### **Rôle et fonctionnement du CSE**

- Les réclamations individuelles et collectives à l'employeur
- Les rôles et attributions du CSE dans la prévention des risques professionnels
- Les moyens de fonctionnement du CSE (réunions, heures de délégation, affichage, etc.)
- Les moyens de communication interne
- Les acteurs internes et externes de la prévention (Médecine du Travail, CARSAT, etc.)

#### **La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail au sein du CSE**

- Les ressources en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail dans votre entreprise
- Les obligations de l'employeur
- Les responsabilités de l'employeur et du CSE
- Les risques spécifiques de l'entreprise et les mesures existantes

#### **Les outils de la prévention**

- La rédaction et mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de l'entreprise
- Les plans d'actions et le suivi
- La veille réglementaire
- Les objectifs et indicateurs de la prévention
- Les risques liés à l'organisation du travail (RPS)
- La prévention de la pénibilité au travail

#### **Les missions spécifiques en Santé Sécurité et Conditions de Travail**

- Les différentes méthodes d'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles
- Les enquêtes et inspections
- Atteinte à la santé publique et à l'environnement
- Le droit d'alerte et de retrait

**Renouvellement** : Le contenu de formation est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences, de l'évolution de l'entreprise, des changements technologiques et d'organisation.

- Partage des expériences et analyse des situations rencontrées
- Actualisation des connaissances et perfectionnement spécifiques en réponse aux besoins
- Evaluation des acquis en cours de formation

## Suivi et modalités d'évaluation

### **1/ Suivi des stagiaires :**

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

### **2/ Modalités d'évaluation :**

#### **Evaluation :**

Les acquis sont évalués en cours de formation notamment au travers d'exercices, de QCM, de mises en situations, qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

En fin de formation, une évaluation est proposée à partir d'une étude cas.

**A l'issue de l'évaluation, remise à chaque participant :**

- D'une clé USB avec les contenus de formation et autres ressources
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

## Moyens pédagogiques

### 1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés.
- ✓ Documents d'information relatifs aux entreprises (DUERP, rapport AIST, etc.)

### 2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Alternance entre apports théoriques et pratiques tout au long de la formation
- ✓ Pédagogie active : démonstration, apprentissage, travail individuel et en groupe sur les thèmes relatifs à la prévention
- ✓ Utilisation d'outils spécifiques au CSE et/ou création d'outils ajustés au besoin de l'entreprise

### 3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés (agrément DREETS).

## Durée de la formation et modalités d'organisation

### 1/ Lieu de la formation :

Dans un espace dédié au sein d'UPV FD ou de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

### 2/ Dates et volumes horaires :

<u>Formation initiale :</u>	<u>Renouvellement :</u>
5 jours (consécutifs ou non) soit 35h*	3 jours (consécutifs ou non) soit 21h*

- Formation INTER-ENTREPRISES : Les dates de formations sont consultables sur notre agenda des formations <https://upvfd.fr/agenda-des-formations/>
- Formation INTRA-ENTREPRISE : Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter).

### 3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 2 à 12 personnes.

### 4/ Organisation de la formation :

- INTER-ENTREPRISES OU INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

### 5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

## Coût de la formation

<p><b>Formation initiale :</b></p> <p>INTER 1150 € HT /pers</p> <p>INTRA nous consulter</p> <p><b>Financements possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise (fonds propres)</li> <li>- OPCO</li> <li>- Financement personnel</li> </ul>	<p><b>Recyclage :</b></p> <p>INTER 690 € HT /pers</p> <p>INTRA nous consulter</p>
--	---

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur [upvfd@upv.org](mailto:upvfd@upv.org)

## Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

### 1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

### 2/ Les indicateurs de résultat :

#### **Chiffres globalisés du domaine de formation « CSE - SSCT »**

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% renouvellement
<b>Taux de satisfaction</b> <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »		100%
<b>Taux d'abandon</b> <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants		0%
<b>Taux de réussite</b> <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations		NON APPLICABLE

## Renseignements complémentaires & Contacts

**Contact :** Adrien JEGOU

**Tel :** 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

**Mail :** [a.jegou@upv.org](mailto:a.jegou@upv.org)

**UPVFD :** [upvfd@upv.org](mailto:upvfd@upv.org) / [www.upvfd.fr](http://www.upvfd.fr)

**Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024**